



INDEX DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Notre Coopérative obtient cette année une note de 93 sur 100 (+ 5 points par rapport à l'exercice précédent)

Le 22 novembre 2018, Muriel Pénicaud, ministre du travail, et Marlène Schiappa, alors secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, avaient annoncé la création de l'Index de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Celui-ci permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans ce domaine au travers de **5 indicateurs** et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.

L'obtention d'une note de **93/100 pour ce 4^{ème} exercice** souligne la prise en compte concrète de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans notre Coopérative et nos processus RH. Cette notation est calculée selon 5 indicateurs de mesure et sur les 249 salariés répondant aux critères d'éligibilité.

Pour notre Coopérative le résultat se décompose comme suit :

- ▶ Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes **(34/40)**
- ▶ Écarts d'augmentations individuelles **(20/20)**
- ▶ Écarts de promotions **(15/15)**
- ▶ Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant le retour de congé maternité **(non applicable)**

Comme l'an passé, cet indicateur ne peut être mesuré au sein d'AB-Habitat, car les augmentations collectives sont applicables immédiatement à toutes les salariées en congés maternité, sans attendre leur retour.

- ▶ Nombre de salariés du sexe féminin sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations **(10/10)**

AB-Habitat poursuit son engagement en faveur de l'égalité professionnelle en réduisant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et en promouvant une égalité de traitement et de chance dans le recrutement et la mobilité interne.

Et pour **connaître les notes des entreprises** de plus de 250 salariés, scannez le QR code ci-dessous ▼

